

Le 27 juin 2022, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 juin 2022

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, MARRET, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PONSON.

Procurations : Monsieur VOCANSON à Madame BRUEL, Madame SPADA à Madame PONSON, Monsieur MAGALHAES à Monsieur CHAPOT, Madame MONTET-FRANC à Madame FABRE, Monsieur KARA à Monsieur MARRET, Madame MOINE à Monsieur CEYTE.

Absents : Madame COLOMBO et Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Création de 2 postes PEC pour le service Affaires scolaires et périscolaires

Monsieur le Maire expose que la municipalité attache une importance particulière à l'accompagnement des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

Il indique qu'une équipe de professionnelles assure ainsi l'accompagnement des enfants en classes maternelles, la production des repas et le service en restauration scolaire, l'encadrement des enfants et l'animation pendant les temps périscolaires ainsi que l'entretien de l'ensemble des locaux et équipements.

Afin de garantir une continuité de service et de pouvoir pallier au mieux aux absences possibles de ces collaborateurs, Monsieur le Maire propose la création de deux postes polyvalents au titre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) pour le service « Affaires scolaires et périscolaires ».

Pour rappel, la mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

La ville d'Andrézieux-Bouthéon souhaite y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider des demandeurs d'emploi à s'insérer dans le monde du travail. Dans ce cadre-là, la collectivité envisage le recrutement de deux personnes en Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement de l'Emploi (CUI-CAE) afin d'exercer les fonctions d'agent polyvalent au service « Affaires scolaires et périscolaires ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20220628-2022-62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2022

Publication : 30/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire précise que ces contrats de droit privé, à durée déterminée, seraient conclus à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée minimum de 9 mois à 12 mois maximum. Ils sont renouvelables de 6 à 12 mois après évaluation par le prescripteur, de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat et sous réserve du respect des engagements de l'employeur.

Il ajoute que ces éléments ont été présentés en Comité Technique du 17 juin 2022 et ont reçu un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le recrutement de deux personnes en CUI-CAE, dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, pour les fonctions d'agent polyvalent au service « Affaires scolaires et périscolaires »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et à signer tout document y afférent,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 28 juin 2022

Le Maire,
François DRIOL

